

Les associés et les actionnaires.

Les pièces à fournir pour l'établissement

1. Contrat de travail signé.
2. Copie du statut.
3. Copie de la déclaration de l'investissement de l'APII - ONTT - APIA - CEPEX ou la carte de commerçant
4. Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
5. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
6. Accord préalable de la banque centrale pour la participation des étrangers dans lessociétés commerciales.
7. Copie du Passeport.
8. 2 timbres fiscaux de 05 dinars chacun.